



**Conseil d'école n°2**  
Année scolaire 2024/2025

**Procès-verbal**

Lundi 10 janvier 2025 à 15h00  
LFC – Site de Maadi – Salle polyvalente

**Ordre du jour :**

1. Approbation du conseil d'école n°1 du 13 novembre 2025
2. Propositions de modification du règlement intérieur des écoles primaires
3. Calendrier scolaire 2025-2026
4. Questions diverses

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame Estelle BOUSQUET

Début de la réunion : 15h15

**Membres de droits siégeant avec droit de vote :**

**Pour l'administration :** cf- annexe 1-émargement

**Pour les enseignants :** cf- annexe 1-émargement

**Pour les parents élus au conseil d'école :** cf- annexe 1-émargement

**Membres de droit siégeant avec voix consultative :**

Mme Estelle BOUSQUET, Directrice primaire site de Zamalek et NC

M. Éric FOUCHOU-LAPEYRADE, Directeur administratif et financier

M. Philippe LODS, Adjoint au COCAC, chargé de l'EFE et M. BATTESTI, IEN de la zone MO sont excusés.

Le quorum étant atteint, Monsieur MAIGNAN informe les membres du Conseil d'école des thèmes de l'ordre du jour.

## 1- Approbation du conseil d'école du 13 novembre 2025 :

Pour le procès-verbal du conseil d'école n°1 du 13 novembre 2025 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Unanimité	0	0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec une correction à apporter : Patrick BATTISTI et non Pascal BATTISTI

(cf-annexe 2 -Procès-verbal-adopté-Conseil d'école n°1 2024/2025)

## 2- Propositions de modification du règlement intérieur :

- p.1 - Accueil des élèves de maternelle

### *1. Classes maternelles*

MAADI	Les enfants sont accueillis dans les classes à partir de 7h35 accompagnés d'un adulte référent. Les enfants arrivant en bus scolaire sont accueillis à l'enceinte de l'école à partir de 7h10 ou à l'arrivée du premier bus. Fin de l'accueil, au plus tard à 8h05. Sortie de 12h45 à 13h00, sauf le lundi de 12h30 à 12h45.
ZAMALEK	Les enfants de MS sont accueillis dans les classes à partir de 7h35 accompagnés d'un adulte référent. Les enfants arrivant en bus scolaire sont accueillis dans l'enceinte de l'école à partir de 7h15 ou à l'arrivée du premier bus. Ils sont placés sous la responsabilité des personnes responsables de chaque bus jusqu'à 7h35. Fin de l'accueil, au plus tard à 8h05. Sortie de 12h45 à 13h00, sauf le jeudi de 12h30 à 12h45.
NOUVEAU CAIRE	Les enfants sont accueillis dans les classes à partir de 7h50 accompagnés d'un adulte référent. Toutefois, les enfants peuvent être accueillis dans l'école à partir de 7h40 sous réserve de trouver la surveillance adaptée. Fin de l'accueil, au plus tard à 8h10. Sortie de 13h00 à 13h15, sauf le lundi de 12h45 à 13h00.

Décisions de modifications :

Zamalek : les enfants sont accueillis dans l'école à partir de 7h35.

(On enlève "de MS" et on remplace dans les classes par dans l'école)

Nouveau Caire : les enfants sont accueillis dans l'école à partir de 7h50 accompagnés d'un adulte référent.

Toutefois, les enfants peuvent être accueillis dans l'école à partir de 7h40.

(On enlève sous réserve qu'une surveillance soit exercée)



➤ p.2 - Accueil des élèves d'élémentaire

**2. Classes primaires (et GS à Zamalek)**

MAADI	Pour toutes les classes du CP au CM2 : accueil dans la cour dès 7h35, montée en classe à 7h45 et sortie à 13h00 sauf le lundi, sortie à 12h45. Les enfants arrivant en bus scolaire sont accueillis à l'enceinte de l'école à partir de 7h10 ou à l'arrivée du premier bus.
ZAMALEK	Pour toutes les classes de la GS au CM 2 : accueil dans la cour dès 7h35, montée en classe à 7h45 et sortie à 13h00 sauf le jeudi, sortie à 12h45. Les enfants arrivant en bus scolaire sont accueillis dans l'enceinte de l'école à partir de 7h15 ou à l'arrivée du premier bus. Ils sont placés sous la responsabilité des personnes responsables de chaque bus jusqu'à 7h35.
NOUVEAU CAIRE	Pour toutes les classes du CP au CM 2 : accueil dans la cour dès 7h50, montée en classe à 8h00 et sortie à 13h15 sauf le lundi, sortie à 13h00. Toutefois, les enfants peuvent être accueillis dans l'école à partir de 7h35 sous réserve de trouver la surveillance adaptée.

Décision de modifications :

Nouveau Caire : Toutefois, les enfants peuvent être accueillis dans l'école à partir de **7h40**.  
(On change l'horaire et on enlève la fin de la phrase)

➤ p.4 - Prévention et hygiène

Les boissons ou aliments proposés aux élèves doivent permettre une offre alimentaire diversifiée favorisant une liberté de choix, en privilégiant l'eau, les jus de fruits, les produits laitiers, le pain, les sandwiches, les légumes, les fruits, les céréales, les biscuits, une viennoiserie par jour, en évitant les produits en forte densité énergétique riches en sucre et en matières grasses.

Ainsi : sodas, bonbons, chocolat, pop-corn, chips, chewing-gum... ne sont plus autorisés dans l'enceinte des trois sites du primaire.

Pour des raisons écologiques, les collations doivent être placées sans emballages directement dans des boîtes à goûter.

Décision de modifications :

Pour des raisons écologiques nous vous encourageons à éviter les emballages, à placer les aliments dans des boîtes à goûter et à privilégier les gourdes pour l'eau.

### 3- Calendrier scolaire 2025-2026

- Proposition de la direction

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves (1er degré) correspond à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement bilingue)

Mois	1er	2nd	3rd	4th	5th	6th	7th	8th	9th	10th	11th	12th	13th	14th	15th	16th	17th	18th	19th	20th	21th	22th	23th	24th	25th	26th	27th	28th	29th	30th	31th
août-25	1 ve	2 sa	3 di	4 lu	5 ma	6 me	7 je	8 ve	9 sa	10 di	11 lu	12 ma	13 me	14 je	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
sept-25	1 lu	2 ma	3 ve	4 sa	5 di	6 lu	7 me	8 ma	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
oct-25	1 me	2 ve	3 sa	4 di	5 lu	6 ma	7 me	8 je	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
nov-25	1 sa	2 di	3 lu	4 ma	5 me	6 je	7 ve	8 sa	9 di	10 lu	11 ma	12 me	13 je	14 ve	15 sa	16 di	17 lu	18 ma	19 me	20 je	21 ve	22 sa	23 di	24 lu	25 ma	26 me	27 je	28 ve	29 sa	30 di	31 lu
déc-25	1 lu	2 ma	3 ve	4 sa	5 di	6 lu	7 me	8 ma	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
janv-26	1 je	2 ve	3 sa	4 di	5 lu	6 ma	7 me	8 je	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
févr-26	1 di	2 lu	3 ma	4 me	5 je	6 ve	7 sa	8 di	9 lu	10 ma	11 me	12 je	13 ve	14 sa	15 di	16 lu	17 ma	18 me	19 je	20 ve	21 sa	22 di	23 lu	24 ma	25 me	26 je	27 ve	28 sa	29 di	30 lu	31 ma
mars-26	1 di	2 lu	3 ma	4 me	5 je	6 ve	7 sa	8 di	9 lu	10 ma	11 me	12 je	13 ve	14 sa	15 di	16 lu	17 ma	18 me	19 je	20 ve	21 sa	22 di	23 lu	24 ma	25 me	26 je	27 ve	28 sa	29 di	30 lu	31 ma
avr-26	1 me	2 ve	3 sa	4 di	5 lu	6 ma	7 me	8 je	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
mai-26	1 ve	2 sa	3 di	4 lu	5 ma	6 me	7 je	8 ve	9 sa	10 di	11 lu	12 ma	13 me	14 je	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
juin-26	1 lu	2 ma	3 me	4 je	5 ve	6 sa	7 di	8 lu	9 ma	10 me	11 je	12 ve	13 sa	14 di	15 lu	16 ma	17 me	18 je	19 ve	20 sa	21 di	22 lu	23 ma	24 me	25 je	26 ve	27 sa	28 di	29 lu	30 ma	31 me
juil-26	1 me	2 ve	3 sa	4 di	5 lu	6 ma	7 me	8 je	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di

Nombre total d'heures de classe sur l'année: 952  
 Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle): 899,6  
 Nombre de semaines: 36  
 Nombre total de jours de classe sur l'année (Maternelle): 178  
 Nombre de jours fériés compris: 8  
 Nombre de jours de classe effectif (réel): 172

La direction travaille à l'élaboration d'une nouvelle proposition différente de celle qui a été envoyée, en décalant les vacances d'avril et en se posant la question d'inclure le 12 avril comme jour férié. Ce calendrier scolaire sera présenté en conseil d'établissement.

- Proposition des enseignants du premier degré

Lycée français du Caire  
Calendrier 2025-2026

Mois	1er	2nd	3rd	4th	5th	6th	7th	8th	9th	10th	11th	12th	13th	14th	15th	16th	17th	18th	19th	20th	21th	22th	23th	24th	25th	26th	27th	28th	29th	30th	31th
août-25	1 ve	2 sa	3 di	4 lu	5 ma	6 me	7 je	8 ve	9 sa	10 di	11 lu	12 ma	13 me	14 je	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
sept-25	1 lu	2 ma	3 ve	4 sa	5 di	6 lu	7 me	8 ma	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
oct-25	1 me	2 ve	3 sa	4 di	5 lu	6 ma	7 me	8 je	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
nov-25	1 sa	2 di	3 lu	4 ma	5 me	6 je	7 ve	8 sa	9 di	10 lu	11 ma	12 me	13 je	14 ve	15 sa	16 di	17 lu	18 ma	19 me	20 je	21 ve	22 sa	23 di	24 lu	25 ma	26 me	27 je	28 ve	29 sa	30 di	31 lu
déc-25	1 lu	2 ma	3 ve	4 sa	5 di	6 lu	7 me	8 ma	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
janv-26	1 je	2 ve	3 sa	4 di	5 lu	6 ma	7 me	8 je	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
févr-26	1 di	2 lu	3 ma	4 me	5 je	6 ve	7 sa	8 di	9 lu	10 ma	11 me	12 je	13 ve	14 sa	15 di	16 lu	17 ma	18 me	19 je	20 ve	21 sa	22 di	23 lu	24 ma	25 me	26 je	27 ve	28 sa	29 di	30 lu	31 ma
mars-26	1 di	2 lu	3 ma	4 me	5 je	6 ve	7 sa	8 di	9 lu	10 ma	11 me	12 je	13 ve	14 sa	15 di	16 lu	17 ma	18 me	19 je	20 ve	21 sa	22 di	23 lu	24 ma	25 me	26 je	27 ve	28 sa	29 di	30 lu	31 ma
avr-26	1 me	2 ve	3 sa	4 di	5 lu	6 ma	7 me	8 je	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
mai-26	1 ve	2 sa	3 di	4 lu	5 ma	6 me	7 je	8 ve	9 sa	10 di	11 lu	12 ma	13 me	14 je	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di
juin-26	1 lu	2 ma	3 me	4 je	5 ve	6 sa	7 di	8 lu	9 ma	10 me	11 je	12 ve	13 sa	14 di	15 lu	16 ma	17 me	18 je	19 ve	20 sa	21 di	22 lu	23 ma	24 me	25 je	26 ve	27 sa	28 di	29 lu	30 ma	31 me
juil-26	1 me	2 ve	3 sa	4 di	5 lu	6 ma	7 me	8 je	9 ve	10 sa	11 di	12 lu	13 me	14 ma	15 ve	16 sa	17 di	18 lu	19 ma	20 me	21 je	22 ve	23 sa	24 di	25 lu	26 ma	27 me	28 je	29 ve	30 sa	31 di

heures 0 heures 104 heures 78 heures 109,2 heures 72,8 heures 104 heures 78 heures 15 heures 93,6 heures 88,4 heures 17 heures 83,2 heures 116 heures 114,4 heures 0

DOCUMENT DE TRAVAIL

nombre total d'heures sur l'année :	952
nombre total de jours élèves sur l'année :	178 (+2PR)
Jours fériés : 6 oct/7 jan/25 jan/22 mar/13 avr/27-28 mai/30 juin	8
Pré- rentrée : 1-2 sep - Fin année 30 juin	Effectif élèves 170

Mme Carole KEHIANIAN, enseignante, explique que le calendrier scolaire proposé par les enseignants est beaucoup plus équilibré car il préserve les périodes 3 et 4 essentielles pour l'apprentissage. Il évite une trop longue dernière période (toujours difficile en raison de la chaleur et des nombreuses compétitions sportives). Elle ajoute que 2 semaines de vacances en février permettent aux élèves de se bien se reposer en période hivernale.

Denis PLUGER explique qu'en 2014-2015, les dates des fériés étaient les mêmes et que le calendrier était similaire.

La proposition permet d'équilibrer les périodes : 7 semaines/ 2 semaines de vacances, le Noël copte étant placé en fin de semaine il reste hors des vacances (quand il est placé en début ou milieu de semaine il semble plus judicieux de l'inclure dans les vacances mais ce ne sera pas le cas l'année prochaine). Des vacances de Noël de plus de 2 semaines obligerait à raccourcir 2 périodes de petites vacances qui passeraient alors de 15 jours à seulement une dizaine de jours.

Vacances de février : 2 semaines de vacances sont proposées (période du mois de Ramadan)

Vacances de Printemps : Cham El Nassim, Pâque copte, tombe très tôt, le 13 avril = placer des vacances peu après cette date risquerait d'entraîner un fort absentéisme (surtout si le dimanche 12 avril est aussi considéré comme férié). Pour éviter cela, un décalage de 2 semaines permet à la fois d'équilibrer les périodes et d'éviter de l'absentéisme. En conséquence, ce sont les vacances d'octobre qui dureraient moins de 15 jours.

Mme Christine GUINDI indique que le 12 avril 2026 est un jour festif important même s'il n'est pas officiellement férié (Pâque copte)

M. FOUCHOU-LAPEYRADE demande aux parents leur avis sur le 07 janvier 2026.

Christine GUINDI, représentante des parents d'élèves, explique que vu la date en fin de semaine du Noël copte en 2026, il est moins gênant que l'année dernière de ne pas l'inclure dans les vacances même si effectivement, le 8 janvier il y aura peut-être de l'absentéisme. Concernant le mois de Ramadan, les parents des petits préfèrent qu'ils soient à l'école durant cette période et les parents des grands préfèrent qu'ils soient à la maison.

M. Denis PLUGER précise que les enseignants du secondaire préfèrent peut-être les vacances d'octobre soient complètes (2 semaines)

Mme FRANCES demande que soit portée une attention particulière à la longueur de la dernière période, très fatigante pour les enfants, surtout les plus jeunes.

La proposition de l'administration va être revue. Le vote aura lieu en conseil d'établissement.

#### 4- Questions diverses

Les représentants des parents d'élèves interrogent le conseil sur la possibilité de réduire le sucre dans le goûter. Ils s'inquiètent de la qualité des céréales et de façon générale sur la qualité et l'équilibre nutritionnel des goûters. La préoccupation porte également sur l'utilisation de film alimentaire ou de barquettes en plastique contact.

La discussion montre que des adaptations ont lieu en fonction des différents sites, mais que ces adaptations ne sont pas visibles dans les menus publiés aux familles. Le souhait d'avoir des menus plus diversifiés est partagé par tous.

Les enseignants, interrogés sur la pertinence de proposer des burgers et nuggets expliquent que les enfants ont souvent très faim à l'heure du goûter et mangent bien ces deux aliments.

- Suggestions des parents : inclure des compotes, noter sur chaque repas la quantité de protéines etc.
  - Suggestions des enseignants : montrer les menus au médecin scolaire, prendre en compte les retours des enseignants.
- Décision : Vérifier l'affichage sur le site pour qu'il soit en adéquation avec la réalité. Réunions par site au sujet des goûters (avec le médecin scolaire).

Le conseil d'école se termine à 16h40.

Monsieur Jean-Christophe MAIGNAN remercie les membres présents pour leur participation.

M. Jean-Christophe MAIGNAN



J. C Maignan .

Directeur primaire et président du conseil

Mme Estelle BOUSQUET



Directrice primaire et secrétaire de séance